



PHI140 – Introduction à l'esthétique (3 cr.)

**Plan de cours – Hiver 2019
Mardi 13h-15h50, local A4 - 262**

Professeur : **Benoît Castelnérac**
Bureau : **A5-207**
Téléphone : **819 821-8000, poste 61380**
Courriel : **benoit.castelnerac@usherbrooke.ca**
Visite sans rendez-vous : **mardi en matinée**

CIBLE(S) DE FORMATION

Se familiariser avec les grandes questions touchant l'esthétique et les discours sur le beau et l'art en général.

CONTENU

Retracer l'émergence des débats qui ont conduit à la naissance d'une science nouvelle, l'esthétique, et comprendre le rapport entre l'objectif (le beau) et le subjectif (le goût individuel). Aborder les interrogations fondamentales de l'esthétique, telles que le statut de l'imitation et de la création, l'existence du génie créateur, le jugement de goût et son éducation, le conflit des facultés (sensibilité et raison) face à l'œuvre d'art, le mode de production et la valeur des œuvres d'art, etc.

ÉVALUATION

L'évaluation se fera selon les critères suivants : clarté et correction dans la langue écrite et parlée; respect des consignes pour chacun des travaux; qualité de l'argumentation dans les travaux longs; utilisation adéquate des textes d'auteur. Au cas où un étudiant aurait remis un travail qui ne respecterait pas les consignes présentées en classe, le professeur pourrait proposer une reprise complète du travail.

LIVRES À SE PROCURER

Platon, *La république*, trad. P. Pachet, Paris, Gallimard.

Kant, *Critique de la faculté de juger*, Paris, GF.

— Se procurer aussi (au moins un de) ces titres

Cometti, J.-P., J. Morizot et R. Pouivet, *Esthétique contemporaine*, Paris, Vrin.

Merleau-Ponty, Maurice, *L'œil et l'esprit*, Paris Gallimard.

Michaud, Yves, *L'art à l'état gazeux*, Paris, Fayard.

Panofsky, Erwin, *Idea*, Paris, Gallimard.

Platon, *Ion*, Paris, GF.

Vous pouvez vous procurer tous ces livres à la Coop (pavillon central).

Des extraits de textes seront aussi distribués au cours de la session sur votre boîte de courriel USherbrooke.ca.

PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION

Travaux

- 1) 2 travaux théoriques (750 mots, à remettre les 19 février et le 2 avril) — 30%. Résumés critiques de l'une des *théories* esthétiques présentée en classe
- 2) 1 travail appliqué (1500 mots, à remettre le 23 avril) — 50%. Discussion d'*une œuvre* à partir d'une ou des *théories esthétiques* présentées en classe.
- 3) 1 exposé oral (à faire au cours de la session) — 20%. Présentation de 10 minutes sur l'un des textes théoriques présentés en classe.

Les travaux à effectuer suivent une méthodologie qui sera expliquée en classe et qui sera prise en compte dans l'évaluation. Il est impératif de ne pas manquer ces explications.

PLANIFICATION DU COURS

L'assiduité en cours et la prise efficace de notes sont des éléments essentiels de la réussite. Les étudiants sont responsables de prendre connaissance en avance du contenu des cours, d'y assister et de mettre par écrit les informations partagées en classe.

Cours 1 (8 janvier)

Présentation du plan de cours.

Histoire de l'art I : l'art antique (époque « archaïque »)

Cours 2 (15 janvier)

Histoire de l'art II : l'art antique (époque « classique »)

Cours 3 (22 janvier)

Théories sur l'art : poésie et vérité dans la philosophie ancienne

Cours 4 (29 janvier)

Théories sur l'art : poésie et vérité dans la philosophie ancienne (suite et fin)

Cours 5 (5 février)

Annulation : élections à l'AGEFLESH

Cours 6 (12 février)

Histoire de l'art III : l'art et la conversion vers Dieu

Théories sur l'art : la beauté et le divin

Cours 7 (19 février)

Histoire de l'art IV : la Renaissance, de l'art à la science

Théories sur l'art : l'esthétique comme « science philosophique »

Cours 8 (26 février)

Théories sur l'art : Kant et le virage critique.

Semaine de lecture (4 au 8 mars)

Cours 9 (12 mars)

Histoire de l'art V : le poète et la vérité transcendante (début XIX^e siècle)
Théories sur l'art : le romantisme et la vérité de l'art

Cours 10 (19 mars)

Histoire de l'art VI : l'« art moderne »

Cours 11 (26 mars)

Théorie sur l'art : la modernité et la remise en question des canons (fin XIX^e et XX^e siècles)

Cours 12 (2 avril)

Histoire de l'art VII : l'art contemporain; l'art actuel
Théories sur l'art : réalité de l'objet d'art

Cours 13 (9 avril)

Théories sur l'art : matérialité et imitation

Cours 14 (16 avril)

Théories sur l'art : le jugement de goût et les « experts de l'art ».

Cours 15 (23 avril)

Discussion sur les travaux de fin de session

BIBLIOGRAPHIE (partielle)

Anonyme, *L'épopée de Gilgamesh*, Paris, Gallimard.

Augustin, *Les confessions*, Paris, GF.

Baudelaire, *Œuvres complètes* (tome 1^{er}), Paris, Gallimard.

Cometti, J.-P., J. Morizot et R. Pouivet, *Esthétique contemporaine*, Paris, Vrin (collection d'articles non dépouillés ici)

De Vinci, *Traité de la peinture*, Paris, Berger-Levrault.

Diderot, art. «Le Beau», dans *Œuvres esthétiques*, Paris, Garnier.

Félibien, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres célèbres anciens et modernes*, Trevoux.

Goethe, *Les souffrances du jeune Werther*, Paris, Le livre de poche.

Jimenez, Marc, *La querelle de l'art contemporain*, Paris, Gallimard.

Homère, *Odyssée*, Paris, Folio.

Hugo, *Hernani*, Paris, GF.

Kant, *Critique de la faculté de juger*, Paris, GF.

Merleau-Ponty, Maurice, *L'œil et l'esprit*, Paris Gallimard.

Michaud, Yves, *L'art à l'état gazeux*, Paris, Fayard.

Panofsky, Erwin, *Idea*, Paris, Gallimard.

Platon, *Ion*, Paris, GF.

Platon, *La république*, Paris, Gallimard.

Plotin, *Traité*s (tome VI), Paris, GF.

Schleiermacher, Friedrich, *Introductions aux dialogues de Platon (1804-1828). Leçons d'histoire de la philosophie (1819-1823). Suivies de textes de Friedrich Schlegel relatifs à Platon*, trad. et intro. de M.-D. Richard, Paris, Cerf, 2004.

Shakespeare, *Hamlet*, Paris, GF.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
 - reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
 - utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
 - résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
 - traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
 - utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
 - acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
 - utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).
-
-

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.